



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

informatique

Question écrite n° 45003

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory interroge Mme la secrétaire d'État chargée de la prospective et du développement de l'économie numérique sur le plan de développement de l'économie numérique « France numérique 2012 ». Considérant le fait que seulement 55 % des Français sont équipés d'ordinateurs, il souhaite savoir les dispositions qui peuvent être prises à court terme pour généraliser l'usage de l'outil numérique chez les seniors.

Texte de la réponse

La fracture numérique en France concerne en particulier les personnes âgées. Selon une étude du Credoc de Janvier 2008, le nombre de seniors âgés de 60 à 69 ans et connectés à Internet est de 40 %. Cependant, ce chiffre tombe à 11 % pour les plus de 70 ans. Plusieurs raisons expliquent ce retard. Les freins à l'utilisation d'Internet pour les plus de 60 ans sont les suivants (Credoc, 2007) : 34,5 % d'entre eux trouvent que c'est trop compliqué, 24 % qu'Internet n'est pas utile, 11 % que les données sont insuffisamment protégées, 9 % que c'est trop cher, 4 % que le service après vente est insatisfaisant, et enfin 3 % pensent que la qualité est insuffisante. Même si environ un million de seniors supplémentaire ont acquis une connexion Internet en 2007 (vs 2006), il est nécessaire de réduire la fracture numérique sur cette cible, car plus de 5,7 millions de seniors restent « e-exclus » encore aujourd'hui en France. Plusieurs actions sont menées par le secrétariat d'État chargé de la Prospective et de l'économie numérique Lancement au printemps 2009, par les opérateurs du marché, d'une offre globale « matériel, connexion, formation » à destination des seniors ; bilan de l'expérimentation menée dans les Alpes-Maritimes sur le maintien à domicile assisté par un centre d'appels visiophonique, incluant la prestation de services à la personne, et son extension à d'autres départements, avec la Délégation aux Usages de l'Internet (DUI), l'Agence nationale des services à la personne (ANSP), la direction générale de l'action sociale, l'assemblée des départements, de France, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). Pour les personnes préférant l'accès à Internet par mobile, favoriser la création d'un bouquet de services publics sur mobiles (DUI). Un appel à projets Proxima Mobile, pour constituer un portail de services de proximité accessibles par mobile, a été lancé en juillet par la ministre.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45003

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Prospective et économie numérique

Ministère attributaire : Prospective et économie numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 2009, page 2732

Réponse publiée le : 13 octobre 2009, page 9748